PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Etaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026,
3. Signature du bail commercial de la boulangerie,
4. Renouvellement du CDD de l'adjoint technique,
5. Demande de subvention du vélo Club Domfrontais,
6. Demande de subvention de l'AFM-Téléthon,
7. Renouvellement du bail du garage situé près de la salle des fêtes,
8. Approbation du Rapport Social Unique de l'année 2025,
9. Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance.

1-Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal choisissent Monsieur QUILLET Louis pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2-Approbation du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026-N°2026-079

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2026

3-Boulangerie-Signature d'un nouveau bail commercial-N°2026-080

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que M et Mme BERTRAND Richard souhaitent reprendre le commerce de la boulangerie-pâtisserie à compter du 28 octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin de maintenir le commerce rural :

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de bail commercial à recevoir par Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT EN POIRAIE, au profit de Mme THIEULENT Dominique épouse BERTRAND et M. BERTRAND Richard, conjoint collaborateur, sous le nom commercial « L'A' MIE DES FORGES » dont le siège social est situé à ST BOMER LES FORGES 1, place de l'église, SIREN 484 288 451, à compter du 28 octobre 2026 pour une durée de 9 ans renouvelable portant sur les locaux à usage de commerce (boulangerie-pâtisserie) et d'habitation, sis à ST BOMER LES FORGES 1 et 2 place de l'église comprenant : Au sous-sol : cave, Au rez-de-chaussée : une grande pièce à usage de fournil et de boutique, un laboratoire, une chambre froide, une autre pièce à usage de plonge , une cuisine, deux toilettes et deux dégagements, A l'étage un appartement composé d'une cuisine-salle, un dégagement, trois chambres, une salle de bain, toilettes et une terrasse, un garage moyennant un loyer annuel pour la partie commerciale de SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT EUROS ET 72 CENTIMES (7 527.72€) HT (soit TTC : 9 033.26 €), payable mensuellement d'avance le 1er de chaque mois soit échéance mensuelle de 627.32€HT (752.78€TTC) (révisable tous les 3 ans selon l'indice des loyers commerciaux) auquel il faut ajouter, pour la partie habitation, 150€ par mois .
- ✓ Précise qu'un état des lieux sera effectué à l'entrée des locataires. Un dépôt de garantie sera demandé à la signature équivalent à deux mois de loyer (commerce + habitation) soit 1 805.56€.
- ✓ Ajoute qu'il n'est pas prévu de caution personnelle des associés de la société.

4-Renouvellement du CDD de l'adjoint technique

Le Conseil Municipal est informé que le contrat de l'adjoint technique est renouvelé pour une durée de deux mois soit jusqu'au 31 décembre 2026.

5-Attribution d'une subvention au Vélo Club Domfrontais pour l'organisation d'un cyclo-cross sur la commune - N°2026-081

Madame le Maire donne lecture du courrier du Vélo Club Domfrontais sollicitant une participation financière pour l'organisation d'un cyclo-cross le 18 octobre prochain sur la commune au lieudit « Montpatry ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le versement d'une participation financière à hauteur de 100€,
- ✓ Précise que la subvention sera versée seulement si la manifestation a lieu,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

6-Attribution d'une subvention à l'AFM-TELETHON-N°2026-082

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'AFM-TELETHON sollicitant le soutien de la commune par l'attribution d'une subvention pour la création d'une délégation au sein du département de l'Orne. Celle-ci lui permettra de déployer et de renforcer des actions de proximité en faveur des personnes et des familles concernées par une maladie neuromusculaire sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le versement d'une participation financière à hauteur de 150€ à l'AFM-TELETHON,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

7-Location du garage situé près de la salle des fêtes-N°2026-083

Madame le Maire informe l'Assemblée que le garage appartenant à la commune situé route de St Clair près de la salle des fêtes est occupé par ———— depuis le 1er novembre 2024. L'intéressée souhaite renouveler son bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer à ———————— , un garage situé route de St Clair près de la salle des fêtes, point de départ : 1er novembre 2026, **loyer mensuel 20 euros.**
- Le loyer sera perçu tous les mois à terme échu par Monsieur le Receveur, Trésor Public de Flers.
- Le présent bail est consenti jusqu'au 31 octobre 2027 (inclus). La demande de location devra être renouvelée tous les ans.
- Le bail sera rédigé par les soins de la mairie
- Mme le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier et notamment le bail.

8-Approbation du rapport social unique 2025-N°2026-084

Chaque autorité territoriale doit présenter tous les ans le Rapport Social Unique (RSU) au comité technique. Le RSU synthétise en un document unique les principales données quantitatives pouvant faciliter la mise en place de différentes actions en matière de gestion des ressources humaines.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport social unique 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuvent le rapport social unique 2025 de la commune de Saint-Bômer-Les -Forges.

9-Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- Prend note que des travaux supplémentaires de peinture seront effectués dans les locaux de la boulangerie par l'entreprise FORGET Martial (Champsecret) pour un montant de 3 556.97€ HT,
- Est informé que l'entreprise BODET Campanaire a été contactée pour faire une vérification du clocher de l'église qui penche,
- Note que la prochaine journée citoyenne de nettoyage du cimetière est programmée le 17 octobre prochain. Du gravier sera ensuite posé dans les allées,
- Est invité à la cérémonie de l'armistice le mercredi 11 novembre à 11h15,
- Est informé que les prochaines réunions auront lieu le mardi 3 novembre et le mardi 1er décembre.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 06 octobre 2026

- Délibération n° 2026-079-Approbation du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026
- Délibération n° 2026-080-Signature du bail commercial de la boulangerie
- Délibération n° 2026-081-Attribution d'une subvention au Vélo Club Domfrontais pour l'organisation d'un cyclo-cross sur la commune
- Délibération n° 2026-082- Attribution d'une subvention à l'AFM-Téléthon
- Délibération n° 2026-083- Location du garage situé près de la salle des fêtes
- Délibération n° 2026-084- Approbation du Rapport Social Unique 2025

Etaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Fin de la séance :22h00

Fait et délibéré le 06 octobre 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

M. QUILLET Louis